

ARRETE MUNICIPAL N°2020-15

29 mai 2020

ARRETE PORTANT DELEGATION AUX ADJOINTS

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly sur Nied

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

VU la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 fixant à quatre le nombre des adjoints ;

VU le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 28 mai 2020 ;

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints ;

ARRETONS

Article 1 : A compter du 28 mai 2020, Monsieur MULLER Jean-Marie 1er adjoint, est délégué pour intervenir dans le domaine suivant : « Construire l'avenir » (travaux, aménagement, constructions)

En outre, le Maire lui accorde une délégation de signature pour les documents suivants :

- Toute pièce administrative et de gestion des affaires courantes
- Toute pièce comptable, mandatement et titre,
- Arrêtés relatifs à la police municipale
- Certification matérielle et conforme des documents présentés à cet effet, ainsi que toutes légalisations
- Délivrance des expéditions du registre des délibérations

Article 2 : A compter du 28 mai 2020, Madame PIQUEMAL Anne 2ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : « Rapprocher les gens » (vie sociale, associative, de l'école et du périscolaire).

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou du 1er adjoint, délégation de signature lui est accordée pour les mêmes compétences qu'évoquées à l'article 1.

Article 3 : A compter du 28 mai 2020, Madame MARTIGNON Sonia 3ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : « se donner les moyens » (administration, finances).

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou du 1er adjoint ou du 2ème adjoint, délégation de signature lui est accordée pour les mêmes compétences qu'évoquées à l'article 1.

ARRETE MUNICIPAL N°2020-15

29 mai 2020

Article 4 : A compter du 28 mai 2020, Monsieur POINSIGNON Gilles 4ème adjoint, est délégué pour intervenir dans le domaine suivant : « valoriser le patrimoine » (gestion des équipements)

En outre, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou du 1er adjoint ou du 2ème adjoint ou du 3ème adjoint, délégation de signature lui est accordée pour les mêmes compétences qu'évoquées à l'article 1.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le sous-préfet.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 29 mai 2020




Signature et cachet